



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITE

**INAO**

Porte de Bègles  
1, quai Wilson  
33130 Bègles  
Tél : 05 56 01 73 44  
Fax : 05 56 01 05 74

**FVBD**

Fédération  
des Vins  
de Bergerac  
et Duras

**Organisme de Défense et de  
Gestion**

Fédération des Vins de Bergerac et Duras  
Pôle Viticole – ZA Vallade sud  
24112 BERGERAC cedex  
Tel 05.53.24.71.77 Fax 05.53.24.98.48  
contact@fvbd.fr

Date de l'appel :  
**5 Novembre 2018**

Date de réception par l'ODG :

**Déclaration de Revendication AOC et IGP pour la Récolte 2018**

*A renvoyer impérativement avant le 15 décembre 2018*

**Document obligatoire (1)** pour bénéficier des Appellations d'Origine Contrôlées Bergerac (rouge, rosé, blanc) Côtes de Bergerac (rouge, blanc), Côtes de Duras (rouge, rosé, blanc sec, blanc moelleux), Monbazillac, Monbazillac sélection de grains nobles, Montravel (rouge et blanc) Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac et pour l'IGP Périgord (rouge, rosé, blanc) (convention du 14/06/2012 entre l'INAO et la FVB conformément à l'art R642-34).

**Identité de l'opérateur ( «Clé\_Opérateur» )**

Raison sociale de l'entreprise :

N° SIRET :

N° EVV (cvi) :

Adresse :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Nom, prénom du/des responsable(s) de l'entreprise :

Qualité du/des responsable(s) :

Portable :

**Merci de compléter si changements**

Raison sociale de l'entreprise : .....

N°SIRET : ..... N° EVV (cvi) : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Nom, prénom du/des responsable(s) de l'entreprise : .....

Qualité du/des responsable(s) : ..... Portable : .....

**Document à transmettre à l'Organisme de Défense et de Gestion (FVBD)  
avant le 15 décembre 2018**

(Nous vous conseillons d'en garder une copie)

## Déclaration de Revendication 2018 (2)

AOC	ha	hl	Cot./hl	Total
Bergerac (blanc)			x 0.70	
<i>Bergerac (blanc) VCI 2017</i>			X 0.70	
Bergerac (rosé)			x 0.70	
Bergerac (rouge)			x 0.70	
<i>Bergerac (rouge) VCI 2017</i>			x 0.70	
Côtes de Bergerac (blanc)			x 0.70	
<i>Côtes de Bergerac (blanc) VCI 2017</i>			X 0.70	
Côtes de Bergerac (rouge)			x 0.80	
Monbazillac			x 0.80	
Monbazillac (sélection grains nobles)			x 0.80	
Montravel (blanc)			x 0.80	
Montravel (rouge)			x 0.80	
Côtes de Montravel			x 0.80	
Haut-Montravel			x 0.80	
Pécharmant			x 0.80	
Rosette			x 0.80	
Saussignac			x 0.80	
<b>TOTAUX</b>				

↓
↓
↓

Total (A)
Total (B)
Total (C)

AOC	ha	hl	Cot./hl	Total*
Côtes de Duras (blanc sec)			x 0.80	
<i>Côtes de Duras (blanc sec) VCI 2017</i>			X 0.80	
Côtes de Duras (rosé)			x 0.80	
Côtes de Duras (rouge)			x 0.80	
<i>Côtes de Duras (rouge) VCI 2017</i>			X 0.80	
Côtes de Duras (blanc moelleux)			x 0.80	

↓
↓
↓

Total (D)
Total (E)
Total (F)

IGP	ha	hl	Cot./hl	Total*
IGP Périgord rouge			x 0.50	
IGP Périgord rosé			x 0.50	
IGP Périgord blanc			x 0.50	
IGP Périgord mention Vin de Domme rouge			x 0.50	
IGP Périgord mention Vin de Domme rosé			x 0.50	
IGP Périgord mention Vin de Domme blanc			x 0.50	
IGP Périgord mention Dordogne rouge			x 0.50	
IGP Périgord mention Dordogne rosé			x 0.50	
IGP Périgord mention Dordogne blanc			x 0.50	
<b>TOTAUX</b>				

↓
↓
↓

Total (G)
Total (H)
Total (I)

# Calcul des droits et cotisations (3)

<b>1. Frais ODG AOC (article D644-1 du code rural)</b>			<b>€</b>
<i>Part sur la base de la superficie</i>			
Report du TOTAL (A)	ha	x 13.00	
Report du TOTAL (D)	ha	x 17.00	
<i>Part sur la base des volumes</i>			
Report du TOTAL (C)			
Report du TOTAL (F)			
<b>TOTAL</b>			

<b>2. Frais ODG IGP Périgord (article D644-1 du code rural)</b>			<b>€</b>
<i>Part sur la base de la superficie</i>			
Report du TOTAL (G)	ha	x 13.00	
<i>Part sur la base des volumes</i>			
Report du TOTAL (I)			
<b>TOTAL</b>			

<b>3. Droit INAO (article L642-13 du code rural)</b>			<b>€</b>
Report du TOTAL (B)	hl	x 0.15	
Report du TOTAL (E)	hl	x 0.15	
Report du TOTAL (H)	hl	x 0.030	
<b>TOTAL</b>			

<b>4. Participation à la protection contre la flavescence dorée</b>			<b>€</b>
Cotisation au GDON du Bergeracois (Report du TOTAL A)	ha	x 10.00	
Cotisation au GDON du Bergeracois (Report du TOTAL G)	ha	x 10.00	
Cotisation prospection pour les superficies hors AOC dans l'aire géographique (4)	ha	x 7.50	
<b>TOTAL</b>			

<b>5. Cotisation ADELFA</b> (Report TOTAL A + D + G + autres superficies)	ha	x 2.00	
--	----	--------	--

Date, Cachet et Signature de l'opérateur

Total Général

# Informations

Les vignerons en cave particulière et les vinificateurs (caves coopératives et négociants) doivent impérativement déposer leur déclaration de revendication 2018 à la FVBD avant le **15 décembre 2018**, cachet de la poste faisant foi ou tampon dateur à l'arrivée à la FVBD.

*Pour les vins IGP Périgord, cette date peut être repoussée au 31 décembre de l'année suivant l'année de récolte.*

Au-delà du 15 décembre 2018, l'ODG en informera l'Organisme d'Inspection.

## Pièces à joindre :

**Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.**

**Caves particulières** : copie de la Déclaration de Récolte 2018 et **du CVI (obligatoire pour IGP Périgord)**.

**VCI** : pour les opérateurs utilisant les VCI fournir un exemplaire de votre registre de VCI à jour.

**Acheteurs de vendanges** : copie des Déclarations de Récolte des récoltants et copie du document SV12 de la DGDDI.

**Caves coopératives** : état récapitulatif des Déclarations de Récolte Coopérateurs (SV11).

**Règlement** : chèque bancaire ou postal du montant total calculé page 3, libellé à l'ordre de la FVBD (avec possibilité d'étalement conformément au RI de la FVBD).

Une facture vous sera adressée après traitement de votre déclaration de revendication.

## Cotisations

Le tableau de la page 3 vous permet de calculer le total des droits et cotisations pour l'INAO, l'ODG et le GDON. **Les frais de l'ODG, la cotisation au GDON et les droits INAO ne sont pas assujettis à la TVA.**

Les droits INAO sont intégralement reversés à l'INAO.

Les frais de contrôles externes vous seront facturés ultérieurement directement par QUALIBORDEAUX.

## Renvois :

### Page 1 :

- (1) *Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la FVBD*

### Page 2 :

- (2) *Attention, pour revendiquer l'un de ces signes de Qualité et d'Origine, vous devez être habilité et avoir répondu à l'ensemble des dispositions des cahiers des charges en vigueur.*

*Un récépissé de votre revendication vous sera envoyé par la FVBD dès la saisie de votre dossier.*

### Page 3 :

- (3) *Pour les années sans récolte, conformément à l'article 1 du RI de la FVBD, les membres de droit et les membres associés devront s'acquitter de la part à l'hectare de leur cotisation pour assurer le financement incompressible de la gestion de l'AOC et du contrôle interne. Reporter les totaux A, D et G de la page 2 sur la page 3.*
- (4) *Reporter le total de vos superficies hors AOC ou IGP Périgord. Cela peut concerner des superficies en IGP Atlantique ou Vin de France par exemple. Cette cotisation permet au GDON d'assurer la prospection sur l'ensemble du vignoble.*

## Contact FVBD

- ✓ **Sylvie BOURRAT** (Revendications, contrôle DR) : Tél 05.53.24.92.25 - mail : [sylvie.bourrat@fvbd.fr](mailto:sylvie.bourrat@fvbd.fr)
- ✓ **Marie-Agnès PHELIX** (Revendications, contrôle DR) : Tél 05.53.24.92.23 - mail : [marie-agnes.phelix@fvbd.fr](mailto:marie-agnes.phelix@fvbd.fr)
- ✓ **Sabine PERIE** (Comptabilité, paiement des cotisations) : Tél : 05.53.24.92.24 - mail : [sabine.perie@fvbd.fr](mailto:sabine.perie@fvbd.fr)
- ✓ **Cathy LOURTET** (Contrôle interne) : Tél 05.53.24.55.44 - mail : [cathy.lourtet@fvbd.fr](mailto:cathy.lourtet@fvbd.fr)